

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 février 2025 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

04. Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L.2312 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté dans les 10 semaines (deux mois auparavant) précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat, qui a pour but de renforcer la démocratie locale, conduit à soumettre au Conseil Municipal un rapport élaboré par l'exécutif qui en a la charge. Ce rapport porte sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comprend, en outre, des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel.

Le rapport d'orientations budgétaires permet au Conseil Municipal :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice 2025 et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- D'être informé sur les évolutions de la situation financière de la collectivité,
- De s'exprimer sur la stratégie financière envisagée.

Ce rapport, joint en annexe, sera transmis au représentant de l'Etat et au président de l'EPCI.

Vu l'article L.2312 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 à la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 5 février 2025,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Délibération n°2025/02/24/04 du 24 février 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Considérant la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 au Conseil Municipal du 24 février 2025,

Il est demandé au conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance


VINCENT RENAULT
Signé le 03/03/2025
Signé et certifié par yousign

La Maire de VIRE NORMANDIE,


Nicole DESMOTTES


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/02/24/04 du 24 février 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 01

Le 24 Février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 18 Février 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 18 Février 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise LAURENT
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel		<input checked="" type="checkbox"/>		Cindy COIGNARD
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Jacques COURTEILLE
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yann		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en préfecture

014-200060175-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/02/24/04 du 24 février 2025 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lucien BAZIN
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/02/24/04 du 24 février 2025 à 20h30



Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Commune de Vire Normandie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Table des matières

I.	Dispositions règlementaires du rapport d'orientation budgétaire	6
II.	Un contexte National dans une situation exceptionnelle.....	7
A.	Les données macro-économiques	9
B.	Evolution de la dette française.....	9
C.	Evolution des taux d'intérêts.....	10
III.	Analyse financière rétrospective	11
A.	Prévision de réalisation 2024 de la collectivité	11
B.	Evolution des ratios de la commune sur les dernières années	14
C.	Les co-financements de la collectivité	16
a)	Contrat de territoire avec la Région.....	16
b)	Contrat de territoire avec le Département du Calvados.....	16
c)	Projets instruits avec les services de l'Etat (DETR, DSIL).....	17
d)	Autres financements.....	17
IV.	Bilan social et orientations en matière de Ressources humaines	19
A.	Eléments du Bilan social de l'année 2024.....	19
B.	Les orientations RH pour l'année 2025.....	25
a)	Les grandes tendances en matière de ressources humaines.....	25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

b) Prévisionnel 2025 en matière de trajectoire RH et tendances financières	28
V. Les orientations sur les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2025	30
A. Prévision pour les recettes de fonctionnement	30
a) Les impôts directs locaux	30
b) Les dotations	30
c) Les recettes d'activité des services et prestations de services	30
d) Les autres recettes	31
e) Les liens communes membres Intercom de la Vire au Noireau	31
B. Prévisions sur les dépenses de fonctionnement	32
a) Les dépenses courantes de fonctionnement	32
b) La réception du tour de France	32
c) Les dépenses de personnel	32
d) Les autres dépenses	33
C. Synthèse sur les dépenses et recettes de fonctionnement	34
VI. Analyse financière prospective	35
A. L'équilibre de la prospective financière 2025-2026	35
B. Situation de la dette de la collectivité	35
VII. Les principaux projets d'investissement de la commune en cours et à venir et leurs financements	37
A. Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments et des espaces publics	37

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060146-2025-03-05
 014-200060146-2025-03-05

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
 Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet
 d'un recours pour excès de pouvoir
 devant le Tribunal Administratif de CAEN
 dans un délai de deux mois à compter
 de sa notification ou de sa publication.

B. Améliorer le cadre de vie des habitants.....	38
C. Développement du territoire pour accueillir de nouvelles populations	40
D. Projets d'équipements structurant	41
a) Bilan sur le projet Bertrand Le Chevrel.....	41
b) Le projet « Grand Stade ».....	42
c) Le projet d'extension du cinéma	43

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

I. Dispositions réglementaires du rapport d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année 2025, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement, les hypothèses retenues pour construire le budget, les engagements pluriannuels envisagés et le choix en matière de gestion de la dette. De plus, ce rapport est complété par des données sur la gestion des ressources humaines telles que la structure des effectifs, les évolutions en matière de dépenses de personnel et la durée effective du travail.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au Préfet et à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre, ce rapport fera l'objet d'une publication.

Il sera suivi par la présentation des principales orientations politiques que poursuivra la municipalité sur la période 2025-2026. Le vote du budget de la commune, des états spéciaux et les budgets annexes est quant à lui programmé début avril. Le budget doit être présenté dans un délai maximum de 10 semaines après le DOB.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

II. Un contexte National dans une situation exceptionnelle

La Loi de finances 2025 et les mesures impactant les collectivités

Le 3 février 2025, le Gouvernement a engagé sa responsabilité, en application de l'article 49.3, alinéa 3, de la Constitution, sur l'adoption du projet de loi de finances pour 2025, compte-tenu du texte de la commission mixte paritaire. **La Loi de Finances a été promulguée le 14 février 2025.** Un effort budgétaire de 2,2Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (la commune n'est pas concernée).

Les principales mesures concernant les collectivités territoriales sont les suivantes :

Les Dotations de fonctionnement de l'Etat

-Une hausse de la DGF de 149,6 M€ compensant la baisse de 150 M€ des crédits du programme 119 (concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements) : cet abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) finance la hausse de la Dotation de Péréquation (minoration de 150M€ de la DSIL).

-Baisse de DCRTP de moins de 17,88% (impact pour la collectivité : -146k€ en 2025)

Les Dotations d'investissement de l'Etat

-Le « fonds vert », effectif depuis 2023, destiné à financer les investissements pour la transition écologique dans les collectivités locales, est en forte diminution. Il passe de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliards cette année.

-Les crédits de la DETR sont sanctuarisés (1,046 Md€)

-La baisse de la DSIL à hauteur de 145 M€

-La suppression de la modulation prévue des conditions d'attribution du FCTVA, la stabilisation en valeur des fractions de TVA affectées aux collectivités locales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Logement : hausse potentielle des « frais de notaire »

Au chapitre du logement, le budget 2025 donne la possibilité aux départements qui le souhaitent d'augmenter de 0,5 point le plafond des DMTO (droits de mutation à titre onéreux). Cette augmentation, applicable à chaque achat d'un bien immobilier, ne s'appliquera toutefois pas pour les primo-accédants.

Autre disposition pour dynamiser le marché immobilier et soutenir l'accession à la propriété : le prêt à taux zéro (PTZ) accessible aux primo-accédants, sera étendu à tout le territoire pour l'achat d'un logement neuf en habitat collectif ou d'une maison individuelle et ce, pendant 3 ans.

Le texte instaure également une exonération de frais de succession sur les dons aux enfants ou petits-enfants si l'argent sert à financer l'achat d'une résidence principale neuve, ou la rénovation d'une résidence principale, dans la limite de 100 000 euros.

Nouveau zonage : classement des communes en zones France ruralités revitalisation (article 99). Les communes ayant perdu le bénéfice du régime des ZRR pourront bénéficier des aides du dispositif FRR. Le classement en FRR+ pour les plus vulnérables sera étendu. Enfin, les exonérations des bassins d'emploi à redynamiser sont prorogées. **Vire Normandie est classée en Zone France Ruralités.**

Evolution des cotisations vieillesse/maladie et autres mesures (décret/PLFSS)

-Hausse des cotisations vieillesse des employeurs, à la CNARCL

-Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), publié au journal officiel du 31 janvier 2025, prévoit **une augmentation du taux de la cotisation d'assurance vieillesse** applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux, et modifie ainsi les dispositions du premier alinéa du II de l'article 5 du décret du 28 juin 1991 fixant les taux des cotisations de divers régimes spéciaux de sécurité sociale.

Calendrier des nouveaux taux applicables :

- À compter du 1er janvier 2025, le taux est fixé à 34,65 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- À compter du 1er janvier 2026, le taux sera fixé à 37,65 %
 - À compter du 1er janvier 2027, le taux sera fixé à 40,65 %
 - À compter du 1er janvier 2028, le taux sera fixé à 43,65 %
- Ce texte entre en vigueur immédiatement et s'applique aux cotisations de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2025, puis à compter de chaque année suivante jusqu'en 2028.

-Le taux de la cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé à 9,88% au 1/01/2025 contre 8,88% en 2024.

-Les arrêts maladies des agents de la fonction publique moins bien pris en charge. La loi de finances va également avoir des conséquences directes pour les agents de la fonction publique. **Le taux d'indemnisation de ces arrêts maladie a été réduit à 90 % (au lieu de 100 %).**

-Gel du point d'indice : La loi de finances prévoit le gel du point d'indice.

A. Les données macro-économiques

En 2024, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est de 1,1%. La prévision de croissance du PIB pour l'année 2025 est évalué à +0,8%. Par ailleurs, il est anticipé une progression du taux de chômage qui s'établit à 7,4% au 3ème trimestre 2024 et devrait atteindre 7,6% courant 2025. Au niveau de l'inflation, l'année 2024 devrait se terminer avec une augmentation moyenne de 2,2%. En 2025, il est prévu une stabilité de l'inflation de l'ordre de 1,6%. L'inflation totale (énergie, alimentation compris) devrait s'inscrire durablement sous le seuil des 2%.

B. Evolution de la dette française

En 20 ans, la dette de la France est passée de 1 082 milliards d'euros en 2004 à plus de 3 225 milliards d'euros mi-2024 ce qui représente 112% du PIB. Le pourcentage moyen de la dette sur les pays de l'Union européenne est de 81,5%. La France est donc dans les pays les plus endetté de l'Union Européenne. La dette représente environ 7% du budget de l'Etat.

Accusé de réception en date de

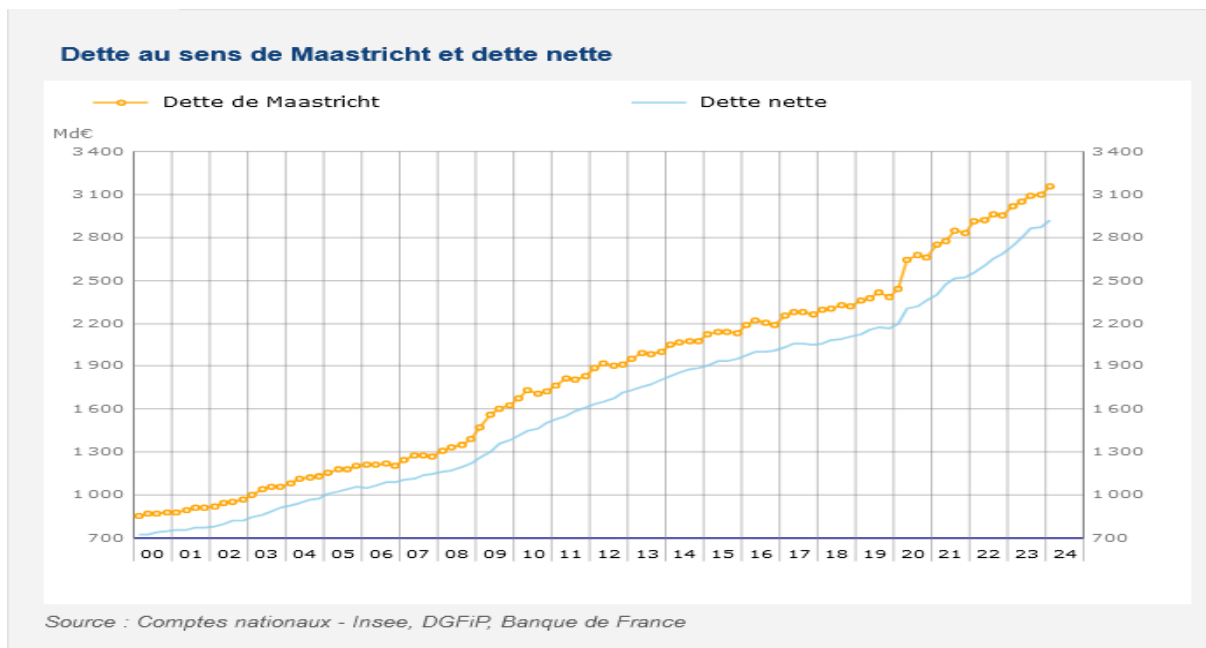
014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La dette publique brute au sens de Maastricht est une dette dite consolidée qui couvre l'ensemble des administrations publiques au sens des comptes nationaux : l'Etat, les organismes divers d'administrations centrales (ODAC), les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale. La dette publique nette selon l'INSEE est égale à la dette publique brute au sens de Maastricht après déduction des dépôts, crédits et titres de créances.

C. Evolution des taux d'intérêts

En décembre 2024, la Banque Centrale Européenne (BCE) a abaissé ses taux directeurs de 0,25 points portant le taux de dépôt à 3% (référence pour les conditions de crédits). Cette décision est notamment liée à une prévision de croissance revue à la baisse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

III. Analyse financière rétrospective

A. Prévision de réalisation 2024 de la collectivité

Sur la base des éléments de l'exécution comptable au 14 janvier 2025, la prévision 2024 s'oriente vers une capacité d'autofinancement brute (CAF) de l'ordre de 3,7M€ en amélioration par rapport à 2023. Il s'agit d'une première estimation qui sera confirmée lors de la présentation du Compte financier 2024.

Les éléments marquants de l'année 2024 sont :

- Dépenses de fonctionnement :
 - o Curage de l'écluse (124k€)
 - o 80ème anniversaire du débarquement (36k€)
 - o Effacements de réseaux non réalisés en 2024 (prévu au BP 2024 : 360k€)
 - o Reprise déficit de la ZAE PIPA II non repris en 2024 (prévu au BP 2024 : 340k€)
- Recettes de fonctionnement :
 - o Evolution des recettes liées aux impôts (revalorisation des bases par l'état)
 - o Dotation communes nouvelles (136k€)
 - o Evolution allocation compensatrice de la taxe foncière (130k€)
 - o Recettes exceptionnelle sur l'électricité, valorisation droits ARENTH (159k€)
 - o Régularisation rattachement exercice antérieur (145k€)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

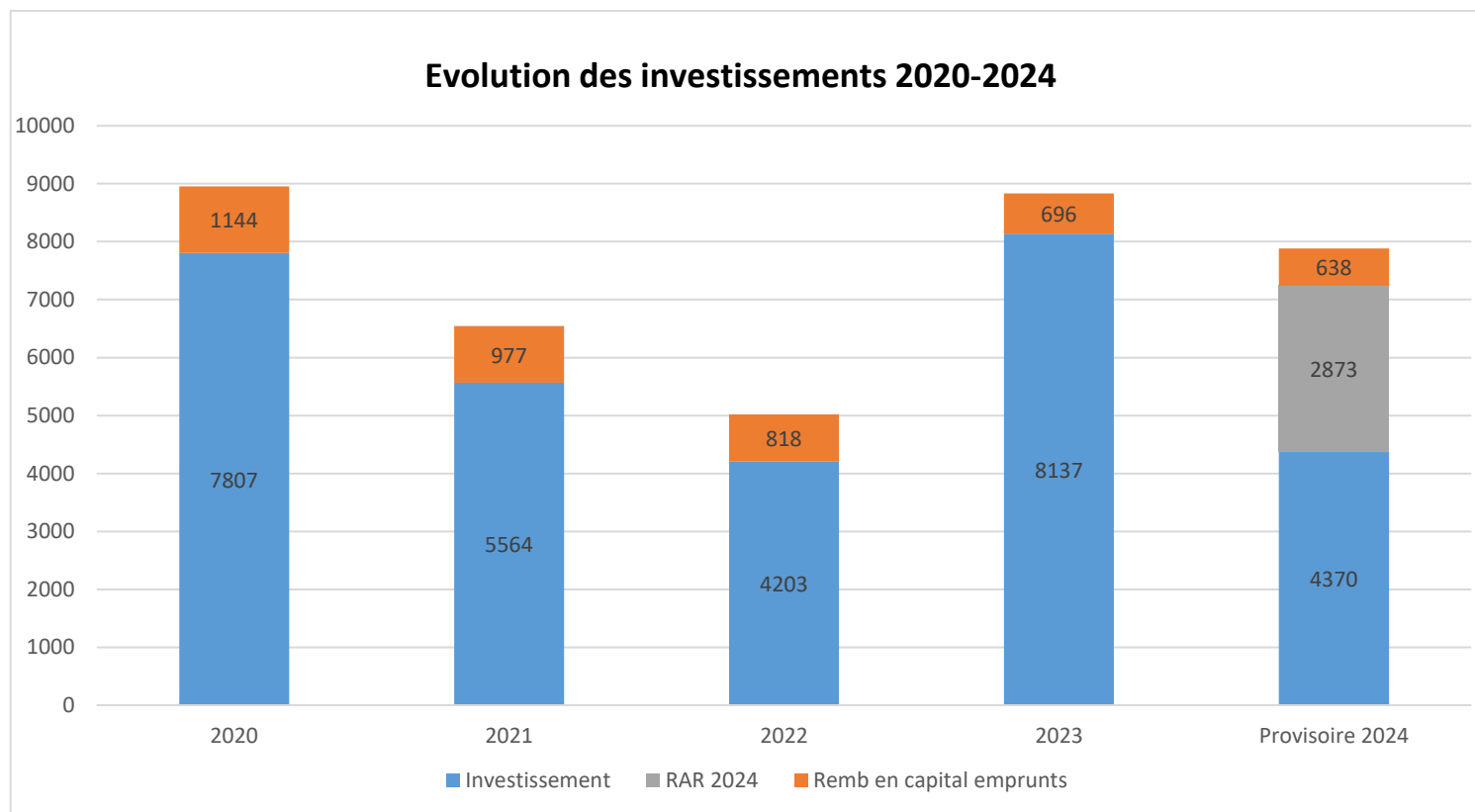
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

En matière d'investissement, la collectivité poursuit la réalisation de ses projets.



Les Restes à Réaliser concernent principalement : des travaux de voirie (Monts de Vaudry, Coulonces), l'adressage, l'église de Coulonces, Vire côté fleuve, le numérique, le stade ...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

MANDATE 2020-2024 (hors remb kl emprunts)	2020	2021	2022	2023	2024	Total Mandaté
Transition écologique des bâtiments			74 016,81	2 843 767,16	753 226	3 671 009,97
Pistes cyclables			64 874,68	883 001,15	2 043	949 919,19
Eglises de Vire Normandie			296 465,46	36 386,69	124 132	456 984,39
Parc de l'Europe				125 642,40		125 642,40
Contribution réhabilitation bâtiment de la reconstruction, logements sociaux St Germain				405 000,00		405 000,00
Inolya Chatel				200 000,00		200 000,00
Ancien commissariat place St Anne		4 813,18	109 467,20			114 280,38
Shema communal défense incendie		29 596,24	14 802,55			44 398,79
Déplacement du marché			15 660,00	185 550,55	141 100	342 310,55
Vidéo Protection	174 943,37		40 617,26	185 463,53	65 456	466 479,85
Serres Maraichères			75 372,24	0,00	34 572	109 944,32
Espace mutualisé d'animation de Roullours	397 123,76	44 800,91	5 234,99			447 159,66
Musée	1 564 155,83	689 735,63	14 366,69	4 253,18		2 272 511,33
Abords hotel de ville - square de totnes	82 257,09	43 080,69				125 337,78
PSLA	55 437,57	57 967,67				113 405,24
Projet Stade					31 926	31 926,00
Vire côté fleuve					133 005	133 004,76
Végétalisation cours d'école					177 643	177 643,13
Abords collège Maupas					39 741	39 740,76
Cimetière (équipements et végétalisation)					151 286	151 285,99
Projets Structurants	2 273 918	869 994	710 878	4 869 065	1 654 130	10 377 984
Constitution de voirie et aménagement de bourg, aire de covoiturage	1 108 974	1 540 171	1 313 829	824 427	1 003 035	5 790 436
Eclairage public	341 412	68 602	216 831	169 413	118 477	914 735
OPAH et aide à la rénovation des commerces	188 345	204 360	220 201	140 843	49 050	802 799
Espace Public (Murs, accesibilité, aires de jeux)	94 764	56 942	65 445	121 075	81 970	420 195
Ecoles	118 686	37 394	15 806	13 979	36 441	222 307
Restaurant scolaire					115 803	115 803
Sport et équipements sportifs	1 160 712	248 022	43 511	71 131	23 885	1 547 262
Culture	114 771	37 748	20 407	57 239	75 529	305 693
SOUS TOTAL	5 401 583	3 063 233	2 606 907	6 267 173	3 158 319	20 497 214
Total Investissements mandatés	7 810 664	5 488 960	4 217 761	8 137 175	4 369 907	30 024 467

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

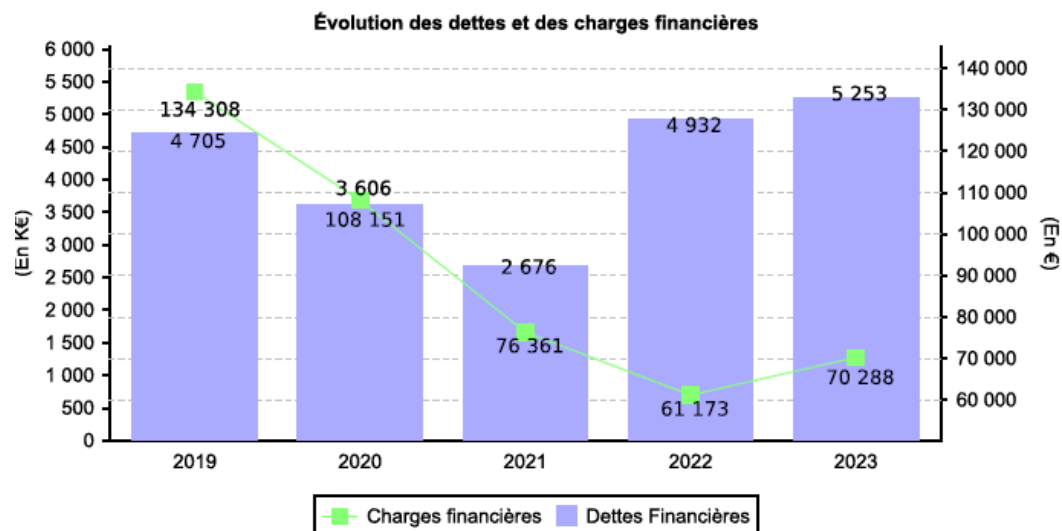
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

B. Evolution des ratios de la commune sur les dernières années

Evolution des dettes et des charges financières :



Au 31/12/2023, la dette de la collectivité s'élève à 5 223k€. La commune n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2024. Par ailleurs, le capital des emprunts a été remboursé à hauteur de 638k€, soit une dette au 31/12/2024 de 4 585k€. La dette de la collectivité est maîtrisée. Au 01/01/2025 la dette par habitant s'établit à 264€/hab.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

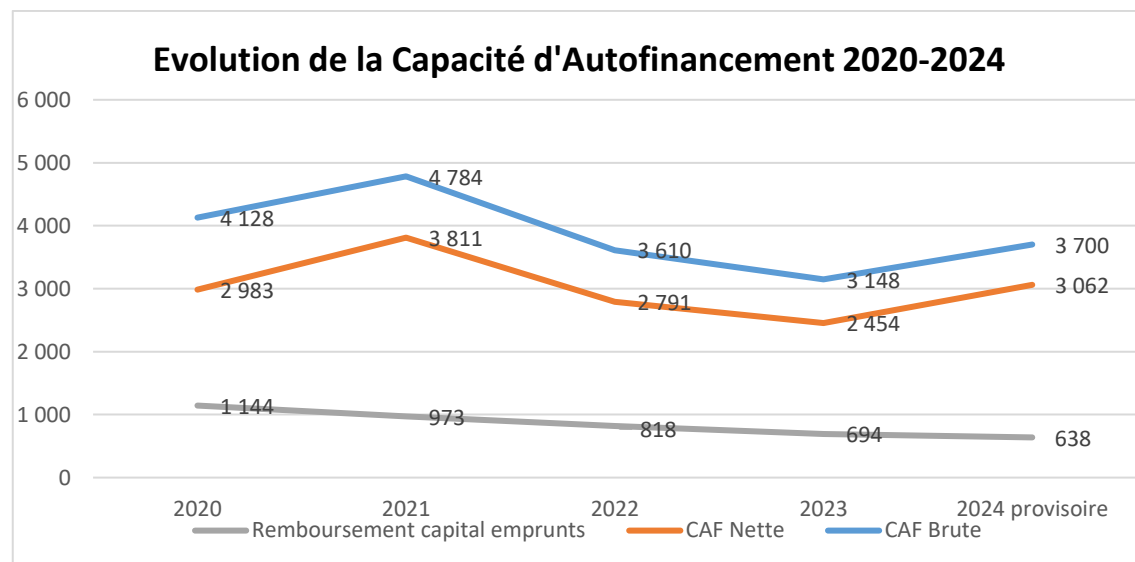
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Evolution de la Capacité d'Autofinancement :



Une Capacité d'Auto Financement (CAF) brute qui subit principalement les contraintes externes sur la période 2020-2024 à l'instar des collectivités locales :

Eléments marquants sur l'évolution de la CAF :

- 2020 COVID,
- 2021 COVID,
- 2022/2023 inflation dont l'énergie, régularisation période COVID et énergies (notamment pour centre aquatique (2023) + Evolution point d'indice salarial, augmentation des cotisations)

La prévision de réalisé 2024 anticipe une amélioration de la CAF par rapport à 2023. Cette CAF prévisionnelle représente 12,3% des recettes réelles de fonctionnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

C. Les co-financements de la collectivité

a) Contrat de territoire avec la Région

Lors de sa venue à Vire le 2 Octobre 2024, le Président de Région a pu confirmer à Mme le Maire ses engagements sur les trois projets structurants constitutifs de ce contrat.

Contrat de territoire avec la Région Normandie 2023-2027	
Projets structurants portés par la commune	Engagement de la Région Normandie
Rénovation énergétique du Centre Bertrand Le Chevrel	326.393 €
Projet Grand Stade (Stade Pierre Compte phase 1)	426.000 €
Extension du Cinéma Le Basselin	500.000 €
Total engagements Région Normandie	1.252.393 €

b) Contrat de territoire avec le Département du Calvados

Le contrat a été signé le 24 juin 2024 mais des négociations sont toujours en cours à l'échelle intercommunale concernant les montants que le Département pourra affecter à chaque projet.

Contrat de territoire avec le Département du Calvados 2022-2026	
Projets structurants portés par la commune	Ddes formulées par VN en cours de négociation avec IVN et le Département
Rénovation énergétique du Centre Bertrand Le Chevrel	592.000 € (notifié le 18 novembre 2024)
Projet Grand Stade (Stade Pierre Compte phase 1)	430.000 €
Extension du Cinéma Le Basselin	400.000 €
Réaménagement intérieur de la médiathèque	48.000 €
Mise aux normes et modernisation de la cuisine centrale	150.000 €
Adressage	82.686 € (attribué le 24 octobre 2024)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Pour être soutenus au titre de ce contrat, les projets devront être en phase appel d'offres au plus tard en Octobre 2026.

c) Projets instruits avec les services de l'Etat (DETR, DSIL)

Les projets ci-dessous pourraient être subventionnés par l'Etat en 2025/2026 :

- Végétalisation de la cour maternelle de la Tour aux Raînes (dossier déposé complet en 2024)
- Stade Pierre Compte - phase 1
- Vire Côté Fleuve (Dossier déposé complet en 2024)
- Extension du cinéma Le Basselin
- Rénovation énergétique des écoles (études en cours avec la Banque des Territoires)
- Mise aux normes et modernisation de la cuisine centrale

Pour rappel, depuis fin 2023, les demandes de subvention au titre de la DETR/DSIL ne se font plus au fil de l'eau. En effet, les dossiers devront être reçus complets avant le 28 février 2025. Le taux d'intervention peut varier entre 20% et 40% par opération (sur la base d'une assiette subventionnable HT). Les dossiers devront être prêts à démarrer (phase APD).

d) Autres financements

Dans le domaine culturel, deux projets bénéficieront de crédits spécifiques. D'une part, le projet de réaménagement intérieur de la médiathèque sera soutenu par des crédits DRAC à hauteur de 40%. D'autre part, le projet d'extension du cinéma sera soutenu par le centre national du cinéma et de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

l'image animée (CNC). Trois sources de financement pourront se cumuler à ce titre pour l'extension et la modernisation du cinéma (fonds de soutien – droits acquis et avance, soit environ 160.000 €, et aide sélective, soit entre 10 et 20% du montant du projet).

Par ailleurs, des financements dans le cadre de projets de rénovation énergétique respectant les exigences du décret tertiaire (40% d'économie d'énergie en 2040) sont possible : le fonds vert de l'Etat, appel à projet du SDEC (ciblé écoles) et des CEE. Un projet de rénovation énergétique dans les écoles répond à ces critères (voir ci-après chapitre VIII A du présent document).

Enfin, la renaturation de la friche des Vaux ainsi que la continuité écologique de la Vire sont susceptibles de bénéficier d'aides (fonds vert, agence de l'eau Seine Normandie).

En plus de ces projets, la collectivité est très mobilisée sur la réalisation des aménagements aux abords du collège Maupas. Ce dossier est traité en lien avec le Département du Calvados. Le coût prévisionnel est de 700.000 € et le Département doit apporter une aide de 560.000 € hors contrat de territoire.

Pour mémoire, la collectivité tient pour ligne de conduite que tout projet structurant doit réunir 60% de cofinancements pour pouvoir être réalisé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

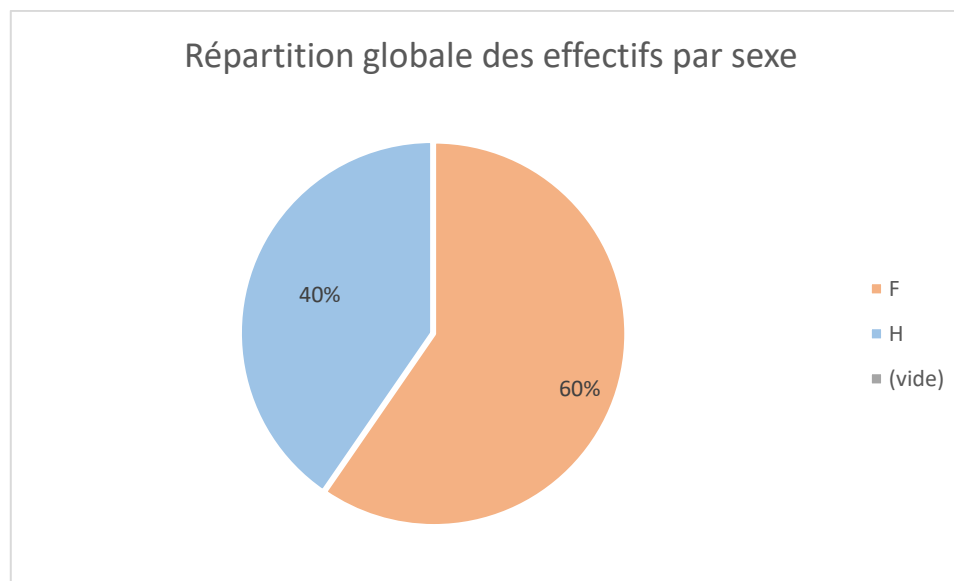
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

IV. Bilan social et orientations en matière de Ressources humaines

A. Eléments du Bilan social de l'année 2024

Répartition par catégorie et sexe :

Pour 2024, nous observons une évolution des effectifs sur les catégories C avec 75 % de nos effectifs, 17% pour les catégories B et 6.6% pour les catégories A. Nous constatons une forte prédominance des emplois occupés par les femmes sur les emplois de catégorie C (majoritairement sur les postes de direction de l'éducation et filière administrative).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

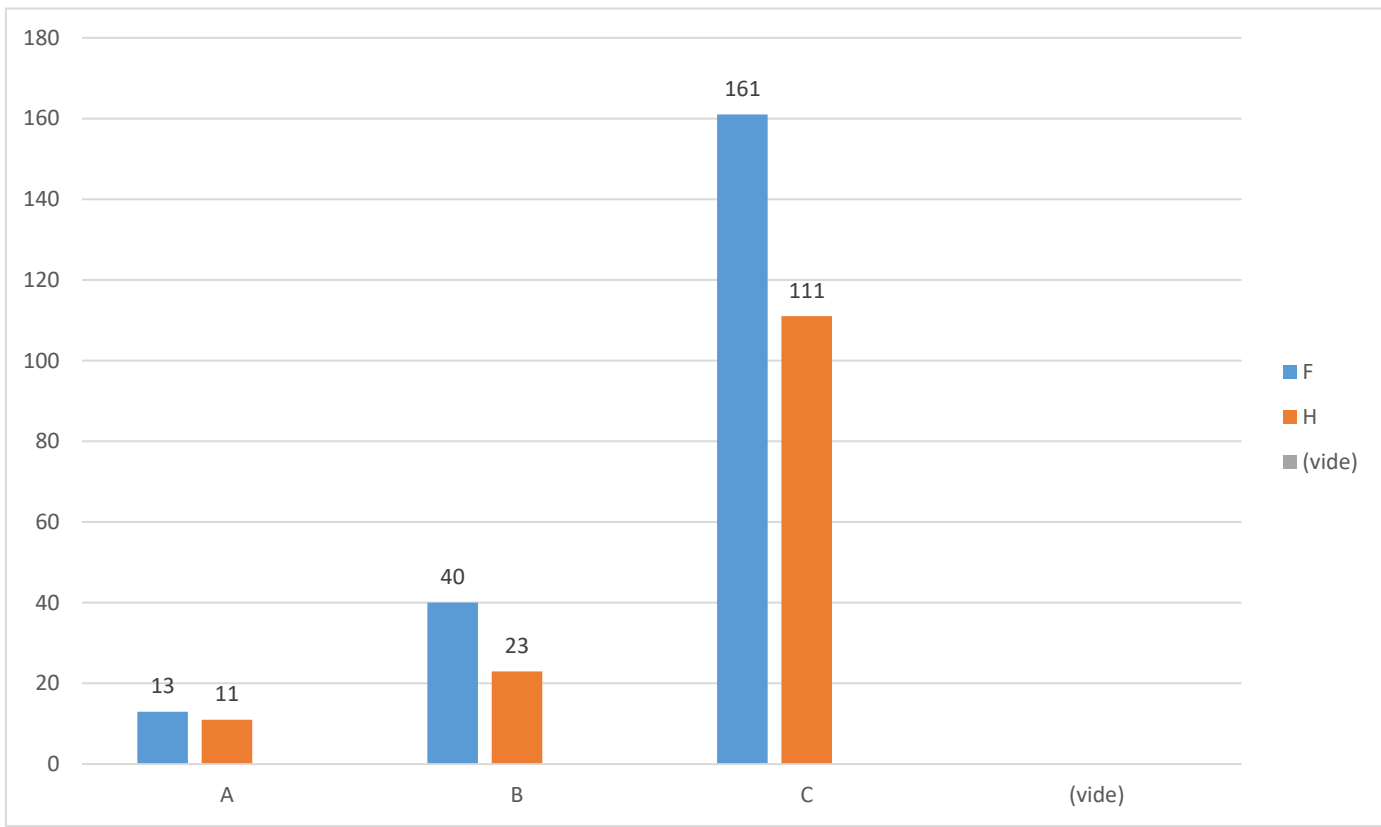
014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

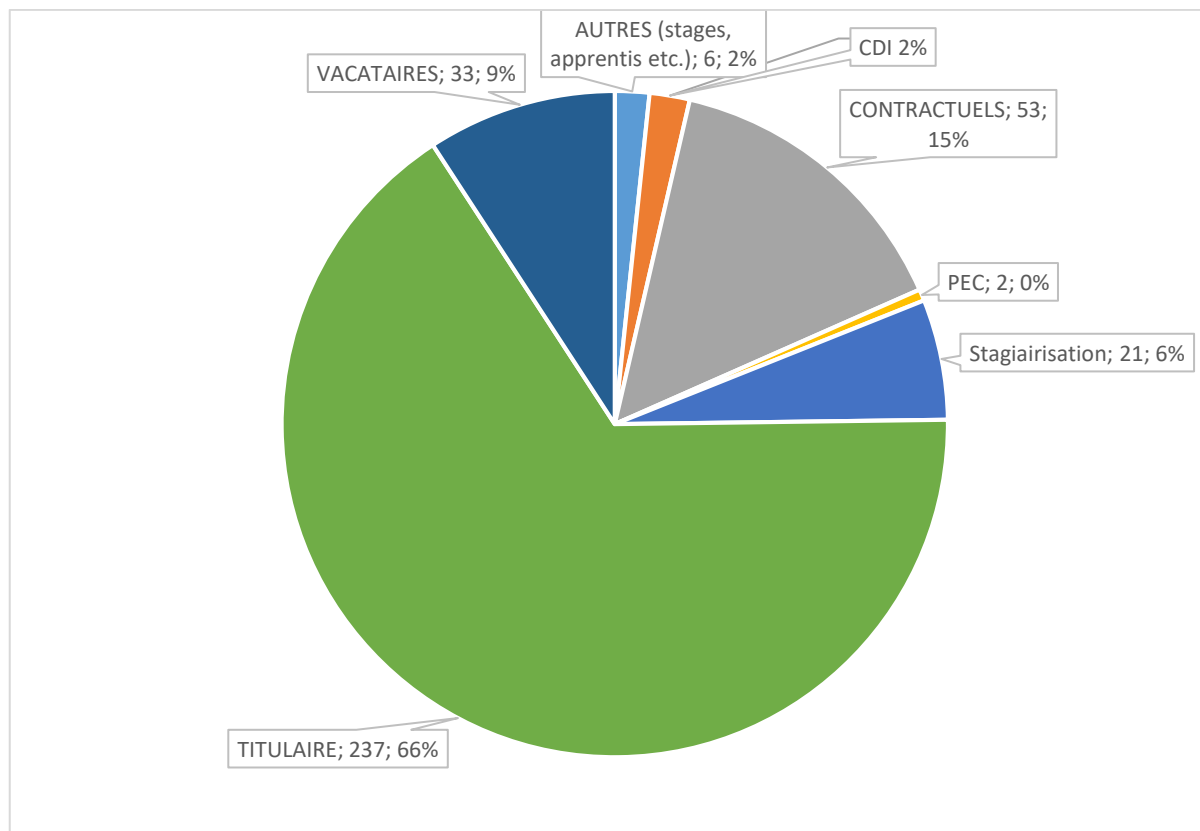
014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
 Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Répartition des effectifs par statut, position d'activité et filière :



66% des agents sont titulaires. Nous constatons une diminution de nos emplois de vacation (12% en 2023). La politique menée sur la compétence éducation en est la cause. L'emploi permanent est en progression avec près de 88% des effectifs.

Accusé de réception Ministère de l'Éducation

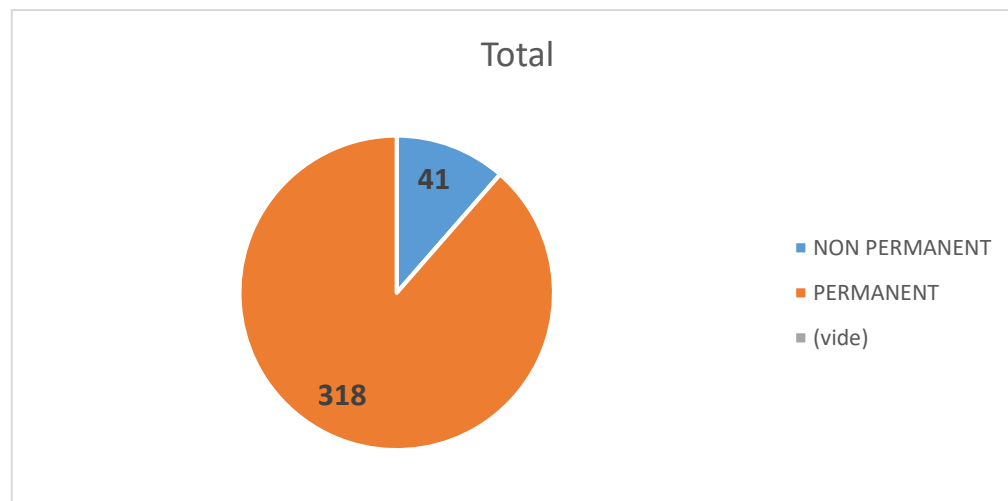
014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

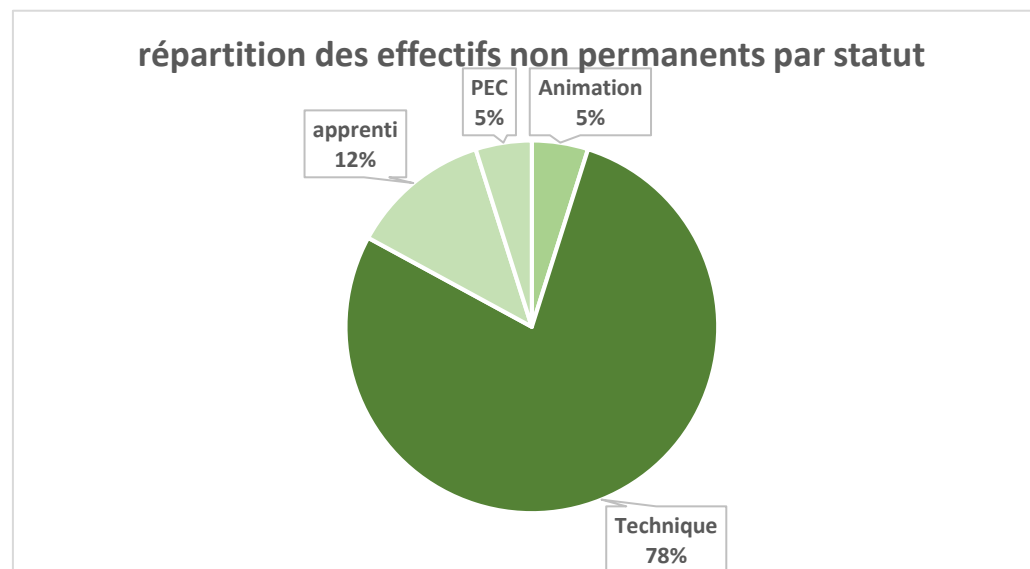
Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Sur la part d'emploi permanents, nous distinguons les fonctions techniques des autres emplois type apprentis ou PEC.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

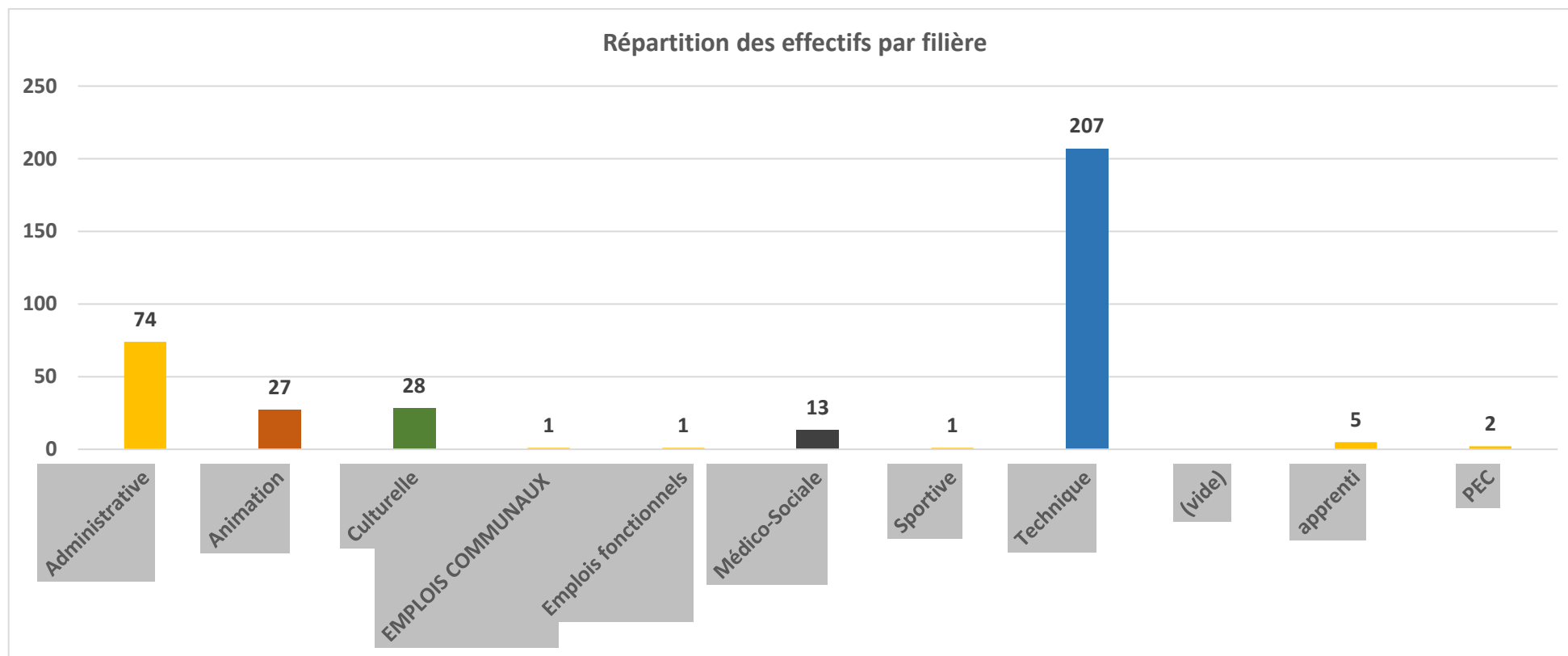
Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La filière technique reste la filière prédominante à Vire Normandie avec près de 57% des effectifs.

Les filières administratives, culturelles et animations suivent. Il s'agit de rappeler que la filière technique couvre particulièrement deux directions ; la direction des services techniques et la direction de l'éducation. Les emplois des communes déléguées complètent cette filière.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

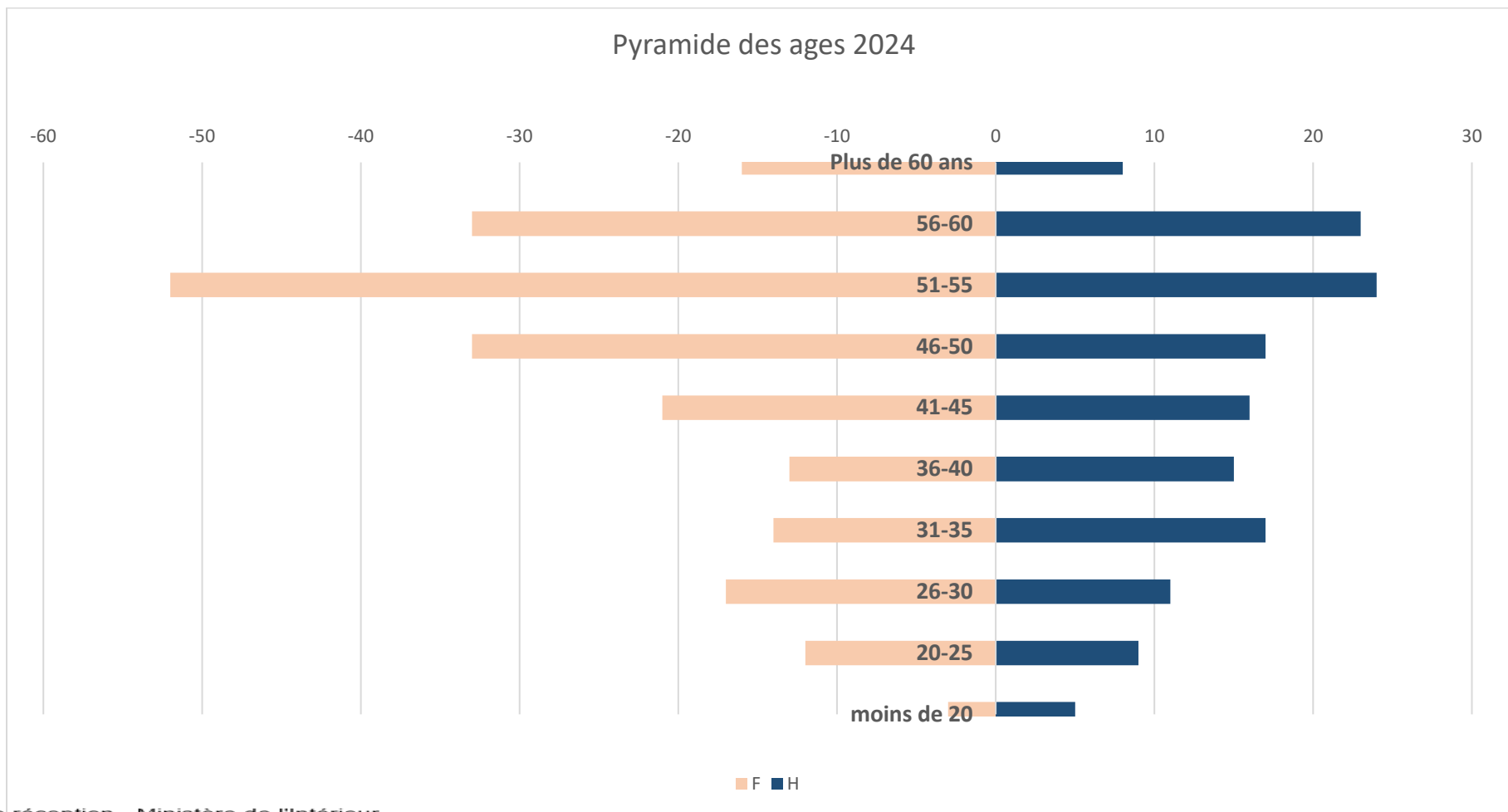
Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Pyramide des âges :

La pyramide 2024 reflète bien la concentration des agents sur des âges supérieurs à 46 ans. Les moins de 25 ans ne représentent que 9% de l'effectif. C'est une baisse par rapport à N-1.



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

B. Les orientations RH pour l'année 2025

a) Les grandes tendances en matière de ressources humaines

➤ **Les impacts nationaux en lien avec le projet de loi finances 2025**

Le décret du 30 Janvier 2025 (parution JO du 31/01/2025) relatif aux taux de cotisations vieillesse des employeurs affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL) fixe le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers à 34,65% en 2025 (à compter du 1/01/2025), à 37,65% en 2026, à 40,65% en 2027, à 43,65% en 2028.

Toutefois, les élus locaux doivent prendre en compte la volonté de faire participer à la résorption du déficit public les collectivités territoriales comme déjà connu dans le passé.

Il n'est pas prévu d'augmentation du point d'indice.

2025 est également une année charnière pour la protection sociale des agents de la fonction publique territoriale. En effet, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a imposé aux collectivités de définir une politique de participation à la protection sociale complémentaire. Cette réforme impose en deux temps la mise en place de cette politique sociale :

- D'abord, par une participation au financement des garanties de prévoyance au 1^{er} janvier 2025 ;
- Ensuite, par une participation au financement des garanties de complémentaire santé au 1^{er} janvier 2026

Dans les deux cas, des minimas sont imposés pour les collectivités.

➤ **Etat des lieux 2024 et perspectives RH pour l'année 2025 pour Vire Normandie**

La construction du budget lié aux charges de personnel s'appuie sur la double volonté de gestion raisonnée et de mise en adéquation des services au regard des besoins de la collectivité.

Pour mémoire, le budget réalisé pour les dépenses RH en 2024 était de **13 455k€**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Pour réaliser notre prévision budgétaire 2025, il est important de rappeler les éléments de contexte suivant.

L'année 2024 a été marquée par des réorganisations fortes au niveau de la collectivité avec la création du pôle modernisation et la nomination d'un DGA manageant ce pôle constitué de services supports.

La DRH a ainsi vu la prévention remonter au niveau du DGA et la suppression d'un ETP.

Ensuite, la DRH a connu le départ de son directeur courant du mois d'Octobre 2024. Précédemment, des mouvements se sont opérés :

- Retraite d'un agent du service emploi et compétences
- Mobilité interne entre carrière/paie et le service emploi et compétences
- Arrivée dans la collectivité d'une nouvelle gestionnaire carrière et paie

La collectivité a décidé de mettre en place un conseil en organisation externe pour apporter un plan de préconisations pour le 1^{er} trimestre 2025. Ainsi, le recrutement en lieu et place du poste de DRH a été gelé pour permettre à la conseillère en organisation mandatée de réaliser son état des lieux.

Ce conseil en organisation a également été missionné sur la direction des sports et vie associative dans le cadre de l'anticipation de plusieurs départs en retraite au sein de service et en lien avec le souhait de l'autorité territoriale de s'interroger sur le dimensionnement du service avec les missions demandées.

De nombreux projets de mandat ont impacté la DRH :

- Mise en place d'un plan de culture managériale
- Politique de protection sociale volontariste avec une augmentation des participations de la collectivité entraînant une augmentation des adhésions : la collectivité a fait le choix de conventionner avec le centre de gestion pour adhérer à une mutuelle groupe et ainsi proposer aux agents ce contrat unique
- Mise en place d'un projet de prévention autour des lieux d'accueil de public de la collectivité

2024 a été une année de transformation pour la compétence éducation avec l'intégration dans le fonctionnement de la direction de l'éducation des écoles des communes déléguées. Il a également été délibéré la suppression des TAP.

Accusé de réception
014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ces deux décisions ont ainsi entraîné la réécriture totale d'un projet de direction et la réorganisation interne de la direction avec la création d'un pôle enseignement/jeunesse.

La suppression des TAP a impacté les emplois du temps des agents des services scolaire et périscolaire. Un travail de refonte des emplois du temps et la diminution des temps de vacation a été mené avec les élus et les représentants du personnel. Il reste, en 2025, des temps de travail à réallouer sur d'autres missions au sein de la collectivité. L'objectif est d'arriver à une stabilité pour la rentrée scolaire 2025/2026.

En lien avec ce bilan 2024, l'année 2025 sera impactée par la continuité de nombreuses réorganisations :

- Poursuite du conseil en organisation au sein de la DRH et de la direction des sports et vie associative qui conclura à des préconisations de restructuration

Impact RH prévisionnel : des organisations et donc des fiches de postes pourront être revus. La trajectoire des postes sur ces deux directions pourra être débattue en fonction des conclusions validées ou non par la collectivité.

- Entame d'une démarche de réorganisation pour la direction des affaires juridiques avec la suppression d'un emploi et la refonte des fiches de postes de deux agents concomitante au recrutement d'un nouveau directeur affaires juridiques et citoyenneté

Impact RH : suppression d'un ETP et valorisation de deux postes en terme de mobilité interne

- la suppression validée par le maire d'un emploi au sein de son cabinet avec dans le même temps l'arrivée d'un directeur de cabinet.

Impact RH : suppression d'un ETP, recrutement d'un directeur de cabinet laissé vacant en 2024

Il faut indiquer que plusieurs retraites progressives ont été acceptées par l'employeur suite à la réforme des retraites. Ces accords entraînent, aussi, des réorganisations internes.

Quatre projets de politique RH seront menés en 2025 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- La proposition d'une politique de mobilité avec un travail de définition des grades planchers et plafonds pour chaque poste de la collectivité ;
- La proposition d'une revalorisation des IFSE pour les encadrants de la collectivité
- Un travail de dématérialisation des données en commençant par les données de temps de travail (absentéisme, congés, autorisations, télétravail etc.)
- Le souhait de travailler différemment le calendrier des manifestations avec des réorganisations et la baisse des heures de vacataires doivent conclure à une baisse d'à minima 25% des heures supplémentaires ;

Les mesures de politique RH 2025 citées ci-dessus auront de forts impacts sur nos prévisions budgétaires.

Nous estimons une progression de 5% entre le réalisé 2024 et le BP 2025

b) Prévisionnel 2025 en matière de trajectoire RH et tendances financières

En lien avec le contexte et les prévisions RH pour 2025, notre 012 sera impacté de la sorte :

➤ Impacts liés aux évolutions réglementaire :

Concernant le GVT et avancements de grades : estimation **135 300€**

Application du décret : charges supplémentaires estimées à **213 800 €**

➤ Politique RH Vire Normandie :

La collectivité a entamé une négociation autour de son RIFSEEP et les décisions prises vont impacter le 012 à hauteur de **60 000€**.

Le sujet des heures supplémentaires et complémentaires payés au sein de Vire Normandie est un débat depuis quelques années. Cette année les élus et la direction générale ont décidé de fixer un objectif de diminution de ces heures à hauteur de 25% soit **60 000€ de baisse**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

En lien avec la réglementation, Vire Normandie engagé une réflexion sur sa politique sociale et Politique de protection sociale : une prévision de **75 000€** supplémentaire de la participation de la collectivité

➤ Trajectoire prévisionnelle des postes pour 2025 :

Dans notre projet de mandat, une stratégie de modernisation de la DRH avait été décidé par notamment la dématérialisation des données RH et la facilitation de la RH de premier niveau. Pour mettre en place le projet de dématérialisation des données, il est décidé l'embauche d'un chargé de mission en 2025 soit une majoration de 30 000€ de la masse salariale. Cet agent assurera également le remplacement pour le congé maternité de la responsable emplois et formations.

Madame la maire a décidé l'embauche d'un directeur de cabinet et le non remplacement d'une collaboratrice de cabinet.

Avec l'ensemble des autres décisions prises en terme de trajectoire des postes, l'atterrissage prévisionnel 2025 serait une majoration du 012 de **205 000** euros.

L'ensemble de ces évolutions concluent à une augmentation de **629 775€** du budget RH principal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

V. Les orientations sur les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2025

A. Prévision pour les recettes de fonctionnement

La population de la commune de Vire Normandie a légèrement augmenté au 1^{er} janvier 2025 (référence statistique INSEE au 1^{er} janvier 2022) par rapport à 2024. L'évolution de la population entre 2019 (16 590 habitants) et 2025 (17 411 habitants) correspond à une augmentation de 821 habitants sur la période. Cette situation est un élément favorable pour la détermination de la dotation globale de fonctionnement de la commune.

a) Les impôts directs locaux

L'engagement de la commune de ne pas augmenter les impôts reste la règle pour 2025. Cependant, chaque année, une revalorisation des bases par l'Etat est appliquée en fonction de l'inflation. Pour 2025, la revalorisation des bases est de +1,7%. Cette évolution a été prise en compte dans les recettes de la collectivité. Par ailleurs, le lissage des taux d'imposition suite à la création de la commune nouvelle prendra fin en 2028.

b) Les dotations

Les recettes de fonctionnement relatives aux dotations ont été inscrites au regard des notifications 2024. Concernant les droits de mutation, une recette de 400k€ a été inscrite (420k€ inscrit au BP 2024). Concernant la DC RTP (compensation réforme taxe professionnelle), diminution de 17,88% a été intégrée (impact environ -146k€).

c) Les recettes d'activité des services et prestations de services

L'évolution des recettes de prestations ont été évaluées au regard du taux d'évolution appliqué sur les tarifs 2025 (+1,9%) sur les prestations scolaires et périscolaires (repas cantine, garderie, centres de loisirs et services culturels) et des recettes prévisionnelles de prestations de services aux collectivités partenaires (IVN, CCAS, syndicat des eaux et SEROC).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

d) Les autres recettes

Les recettes d'atténuation de charges (chapitre 013) correspondent aux remboursements sur rémunération de personnels (remboursement d'arrêts maladie) et à la part salariée pour les tickets restaurant. Les recettes de ce chapitre sont stables.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) correspondent aux loyers de la collectivité et aux recettes exceptionnelles dont les remboursements des assurances. Les recettes liées aux remboursements des assurances ont été diminuées suite à une augmentation du niveau des franchises. Par ailleurs, une recette prévisionnelle pour le Tour de France a été intégrée à hauteur de 60k€ (subventions, mécénat chapitre 74).

e) Les liens communes membres Intercom de la Vire au Noireau

En 2025, un groupe de travail, à l'initiative de la Présidente de l'IVN et du VP en charge des RH, constitué des maires des 17 communes membres, a été créé. L'objectif est d'avancer sur la mutualisation des services conformément au rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

B. Prévisions sur les dépenses de fonctionnement

a) Les dépenses courantes de fonctionnement

Les dépenses courantes (chapitre 011) sont prévues en diminution par rapport au ROB 2024 en tenant compte des dépenses supplémentaires pour le Tour de France. Cette diminution est liée à plusieurs éléments :

- Diminution du coût de l'énergie (marché SCDEC) (-170k€)
- Diminution 60k€ : dépense ponctuel inscrite en 2024 pour le 80ème anniversaire du débarquement
- Diminution dépenses de transports péri scolaire (-60k€) en lien avec la mise en place des cantines de proximité et arrêt des TAP
- Festi'Vire non programmé en 2025 (-80k€)
- Dépense ponctuelle pour le Tour de France (+ 310,5k€)

b) La réception du tour de France

Dans le cadre de la réception du Tour de France, un budget spécifique à l'opération a été établi pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement	Budget
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>310 500</i>
<i>Recettes de fonctionnement (dont subventions prévisionnelles)</i>	<i>60 000</i>
Résultat prévisionnel de fonctionnement	-250 500
<i>Non réalisation de Festi'Vire</i>	<i>80 000</i>
Impact sur les dépenses événementiel	170 500

Section d'investissement	Budget
<i>Voirie et sécurisation de chaussées</i>	<i>118 200</i>

c) Les dépenses de personnel

En lien avec les informations sur les orientations en matières de Ressources Humaines pour 2025, le budget prévisionnel est évalué à 14 084k€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

d) Les autres dépenses

Les autres dépenses (chapitre 65) comprennent notamment les indemnités des élus, les admissions en non-valeurs et créances éteintes, le service incendie, les contributions au SDEC et effacements de réseaux (sur les états spéciaux des communes déléguées), la DSP du Centre aquatique, la contribution au CCAS, les subventions aux associations et les déficits ou compensations sur les budgets annexes. Les dépenses de ce chapitre sont prévues en diminution par rapport à la prévision du ROB 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

C. Synthèse sur les dépenses et recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	En k€ 2025	En k€ 2024	En k€ 2023	BP 2022	En k€ 2022
Recettes de fonctionnement		28 927	28 691	28 127	27 753	27 262
73	Attributions de compensation	5 186	5 186	5 186	5 313	5 313
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 855	1 770	1 741	1 741	1 663
73	Impôts et taxes	12 657	12 271	11 934	11 359	12 641
74	Dotations et participations	8 649	8 694	8 626	8 483	6 883
13	Atténuation de charges	280	280	280	315	315
75	Autres produits de gestion courante	180	350	240	218	277
77	Produits exceptionnels	0	20	0	50	50
042	Travaux en régie	120	120	120	274	120
Dépenses de fonctionnement		26 460	26 713	25 959	24 620	24 231
11	Charges à caractère général	6 893	6 923	6 652	6 227	5 867
12	Charges de personnel	14 084	14 000	13 350	12 910	12 910
65	Autres charges de gestion courante	5 257	5 520	5 744	4 818	4 917
66	Charges d'intérêts	100	100	75	83	70
67	Charges exceptionnelles	10	15	33	450	335
68	Provisions	100	150	100	100	100
14	Atténuation de produits	16	5	5	32	32
Epargne brute		2 447	2 008	2 148	2 959	3 011
16	Remboursement du capital	570	640	770	850	769
	Epargne nette	1 877	1 368	1 378	2 109	2 242

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

VI. Analyse financière prospective

A. L'équilibre de la prospective financière 2025-2026

La prospective financière de la commune est suivie et actualisée chaque année. Elle permet d'assurer la capacité financière de la commune en rapport avec ses projets d'investissement.

En k €	Ressources	%
L'autofinancement (CAF brute)	5 213	31,20%
Les cessions	710	4,25%
Recettes de FCTVA et TA	3 535	21,15%
Les subventions	4 002	23,95%
Emprunts	3 000	17,95%
Remboursements d'avances	250	1,50%
		0,00%
Total Ressources	16 710	100,00%
	Emplois	%
Remboursement en capital	1 310	6,03%
Investissements	20 103	92,59%
Avances BA Lotissements	300	1,38%
		0,00%
Total Emplois	21 713	100,00%
Ecart emplois ressources	-5 003	
Fond de Roulement fin 2024	9 811	
Disponible en fonds de roulement	4 808	

B. Situation de la dette de la collectivité

Au 31/12/2023, le capital restant dû de la collectivité était de 5 223k€. La collectivité n'a pas contracté de nouvel emprunt sur 2024 et a remboursé sa dette à hauteur de 638k€ soit une dette au 31/12/2024 de 4 585k€. Pour assurer le financement des projets, un emprunt à hauteur de 1,5M€ est prévu en 2025. La dette de la collectivité reste maîtrisée. Le dispositif Edu'Renov permet d'emprunter auprès de la Banque des territoires un montant à hauteur de l'assiette des travaux sur une durée longue (25-40 ans) à un taux : livret A, 2,4% + 0,4% soit 2,8%.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

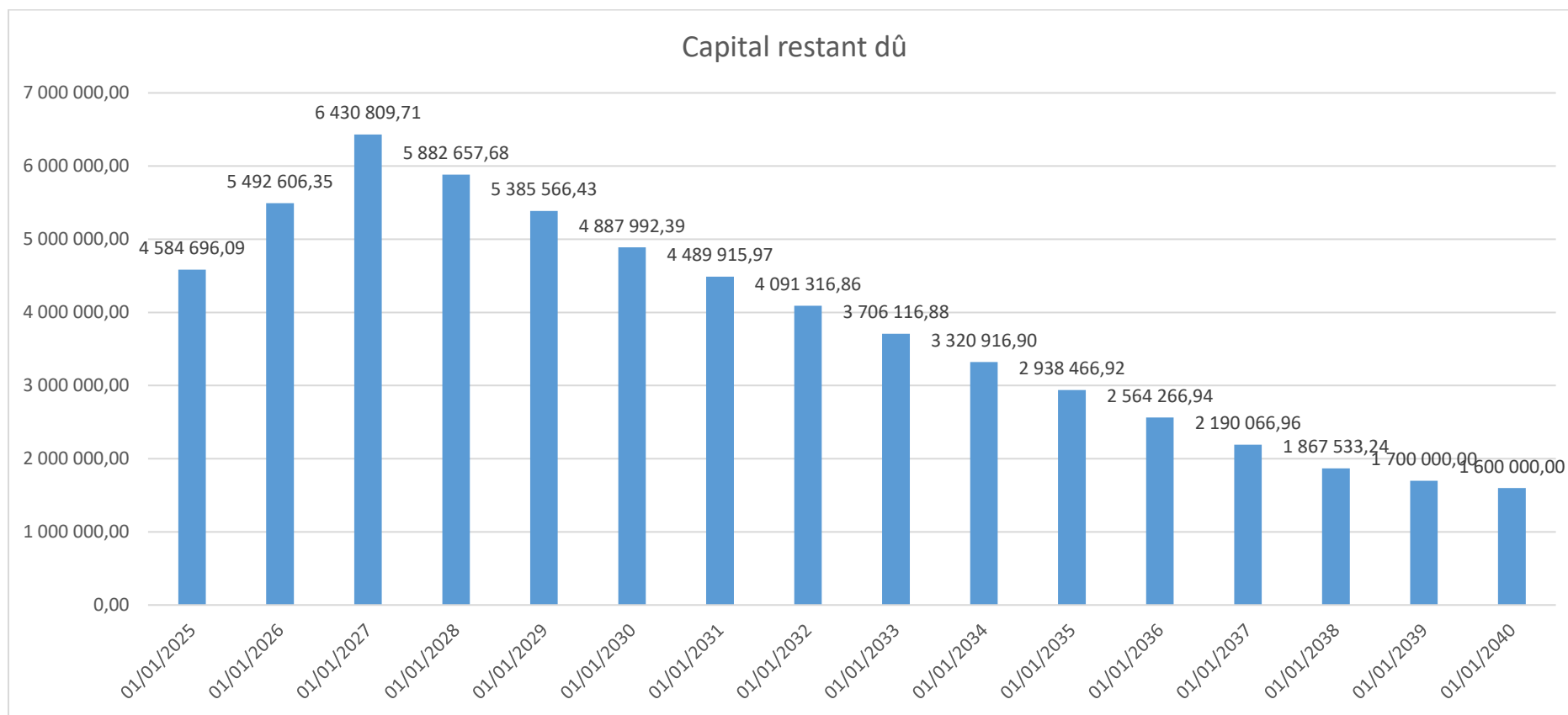
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le graphique ci-dessous présente une prévision de l'évolution de la dette de la collectivité en intégrant un emprunt de 1,5M€ en 2025 et 1,5M€ en 2026 (amortissement sur 30 ans).



L'encours de dette le plus élevé est de 6 430k€ soit 369€/hab. En comparaison, le niveau de dette de la strate 10 000-20 000 habitants pour 2023 était de 802€/hab (source Cabinet Taelys).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

VII. Les principaux projets d'investissement de la commune en cours et à venir et leurs financements

A. Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments et des espaces publics

- **Un investissement important dans les établissements scolaires publics de la commune.** Pour rappel les écoles de Malraux (Vire) et de d'Arthur Papworth (Vaudry) ont bénéficié d'une rénovation thermique à hauteur, respectivement, de 610k€HT et de 48k€HT. Dans le cadre du programme Edu'Renov de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), une étude prise en charge par la CDC est engagée pour la rénovation énergétique de 4 écoles (Castel, Tour aux Raines Pierre Mendès France, Les prés verts). Pour 2025-2026, la priorité est la rénovation énergétique des écoles Tour aux Raines et Castel (210 enfants). L'école Castel n'a pas connu de travaux de rénovation (clos/couvert) depuis sa construction. La toiture de l'école de la Tour aux Raines et son isolation a été réalisé en 2007. Pour cette école, la rénovation concerne notamment une isolation de la toiture conforme aux normes actuelles et l'enveloppe du bâtiment. Le programme de travaux prévu respecte les exigences du décret tertiaire sur la base des critères prévus pour 2040 soit 40% d'économie d'énergie. Les coûts pour la rénovation énergétique des deux écoles sont estimés à 427k€. Le coût pour la réfection des toitures est en cours de chiffrage. Les crédits prévisionnels inscrits pour ce projet sont de 1,1M€ (2025-2026).

	Ecole Castel	Tour aux Raines
Objet	237 k€	190 k€
Gain énergétique consommée	45,5kWh/m2 48% par rapport à 2022	40,9kWh/m2 41% par rapport à 2023
Gain énergétique Décret tertiaire	49,1 kWhdeet/m2 48% par rapport à 2022	44,4 kWhdeet/m2 41% par rapport à 2023
Gain énergétique Energie Primaire	61,2 kWh/m2 41% par rapport à 2022	51,6 kWh/m2 35% par rapport à 2023
Gain carbone	8,36 kgCO2eq/m2 53% par rapport à 2022	7,95 kgCO2eq/m2 44% par rapport à 2023
Conformité DEET	48% d'économie: objectif 2040 atteint	41% d'économie: objectif 2040 atteint

- **Modernisation de la cuisine Centrale.** Pour rappel, 126 625 repas par an sont produits pour fournir les cantines de proximité et le portage de repas du CCAS. Environ 90% des élèves déjeunent à la cantine. Cette fréquentation s'explique en particulier par des tarifs de ce service public

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

accessibles aux familles et une qualité de restauration produite sur place. Les serres maraichères municipales vont renforcer la fabrication des repas à base de légumes frais. A ce stade, un budget à hauteur de 1 200k€ est prévu. Rappelons que la collectivité a fait le choix d'investir dans des cantines de proximité afin d'assurer aux élèves un meilleur confort et ainsi diminuer les coûts de transport scolaire entre les écoles et la cuisine centrale (économie sur une année estimée à 60k€).

Afin d'acter un engagement fort dans ces programmes, la collectivité va ouvrir les Autorisations de Programme correspondantes.

- **Garantir le maintien d'un service public de proximité** : accueil du centre de finances publiques dans un espace dédié au sein du bâtiment du Vaudeville. La trésorerie est actuellement située dans des locaux de la commune qui ne sont plus adaptés aux exigences des administrations de l'Etat, la superficie par rapport au nombre d'agents, les fonctionnalités des locaux, la consommation d'énergie et l'accessibilité. Cet espace, qui correspond aux attentes de la DGFIP, permet à la commune d'optimiser le bâtiment du Vaudeville, d'assurer la continuité d'un service public de proximité et de percevoir une redevance pour l'occupation des locaux communaux. Le coût de cette opération est en cours de chiffrage. Une première inscription budgétaire est prévue à hauteur de 750k€.
- **Château du Cotin** : un projet pour accueillir une maison de l'enfance à caractère social (MECS) est en cours d'étude en lien avec la banque des territoires, l'association Œuvre notre Dame et le Département. Un programmiste a été missionné pour étudier la faisabilité de ce projet. Par rappel, le château du Cotin a été légué à la commune de Vire en 1999.

B. Améliorer le cadre de vie des habitants

« Vire Côté Fleuve » est un grand projet d'aménagement urbain du quartier Saint-Anne jusqu'aux Vaux de Vire, le long du fleuve, qui va structurer l'action de la collectivité pour les 10 à 15 prochaines années afin de valoriser l'identité du fleuve qui a donné son nom à la ville. Ce projet, inscrit dans le programme action cœur de ville a pour ambition de valoriser l'axe fluvial et ses abords, « retrouver » le fleuve, mener le projet avec et pour les habitants, et au-delà, accroître notre rayonnement et l'image du territoire. Ce projet intègre la nécessité de répondre aux enjeux de continuité écologique au niveau de l'écluse et sur la valorisation du fleuve et de la nature en aval de l'écluse.

Accusé de réception en préfecture

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Pour mémoire, la phase 1 de déconstruction et de dépollution du moulin Gohin a été réalisée. La phase 2 relative à la reconfiguration du lit de la Vire et aux aménagements paysagers est en cours de réalisation et sera terminée courant du 1^{er} trimestre 2025.

Par ailleurs, en 2025, il est prévu l'engagement d'une étude pour le projet de renaturation et valorisation du patrimoine naturel de la friche SGE aux Rames jusqu'à la rue Jean Lehoux. Egalement, des études vont être lancées sur le site de la SCI des Vaux pour la démolition et renaturation du site.

Ensuite, le projet de plantation de 6000 arbres va se poursuivre. A ce jour, 3 250 arbres ont été plantés. En novembre 2025, il est prévu de renouveler l'opération un enfant un arbre au niveau du Val de Vire (environ 100 arbres). Egalement, des plantations sont prévues dans les différentes communes déléguées.

Enfin, le réaménagement de la médiathèque va avoir lieu en 2025. L'objectif de ce projet est d'améliorer le fonctionnement interne de l'établissement pour lui permettre d'être :

- Un lieu facile et accueillant
- Une identité renforcée au sein de Vire Normandie
- Un lien rénové entre les publics, les contenus, les actions
- Disposer d'une vision chiffrée et prospective sur plusieurs années pour planifier les aménagements à prioriser

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

C. Développement du territoire pour accueillir de nouvelles populations

Situation des lotissements :

Année ouverture	Commune déléguée	Lotissement	Superficie à vendre en m2	nombre de parcelles	Avances réalisées	Dépenses réalisées	Situation
2021	Roullours	La clé des champs	12 185	22	315 151	205 874	Travaux en cours sur 2025, ventes de parcelles en 2025
2021	St Germain	L'écrin Vert	4 477	9	250 010	112 865	Travaux en cours et vente de parcelles sur 2025
2021	Vaudry	Les muriers	11 160	12	175 384	112 184	Dossier loi sur l'eau accepté par la DDTM, Permis d'aménager en cours d'élaboration, va être déposé en 2025 + consultation des concessionnaires, MO en interne
2022	Truttemer le Grand	Le clos normand phase 1	6 140	9	217 341	180 357	Etudes préalables (géotechnique, effacements réseaux, consultation architecte...) en cours de réalisation
2021	Vire	St Martin	8 500	En cours	50 000	20 506	Déconstruction du manège prévue en 2025 et recrutement d'un MO
2022	Vire	Le petit Versailles	7 520	12 lots + 1 macro (4 lgts)	273 941	159 883	Lancement des marchés de travaux en 2025
		SOUS TOTAL	49 982	52	1 281 826	791 668	
		Subvention d'équilibre Inolya St Germain			400 000		
		TOTAL			1 681 826		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

D. Projets d'équipements structurant

a) Bilan sur le projet Bertrand Le Chevrel

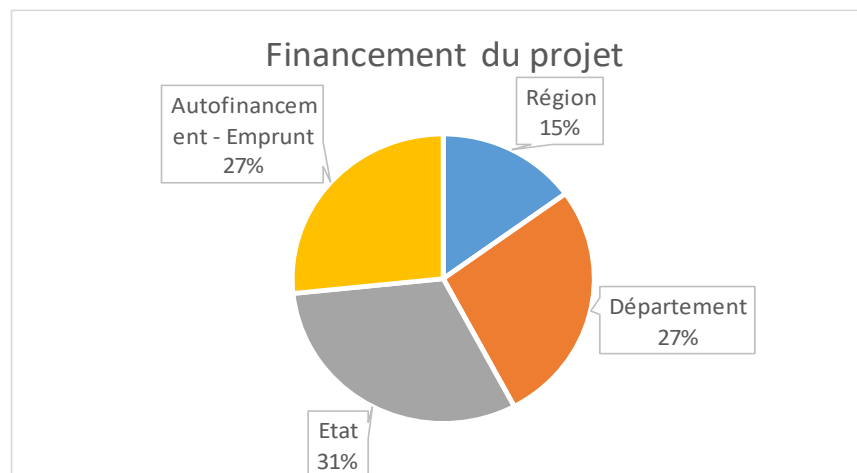
Il faut rappeler la place centrale du centre Bertrand Le Chevrel en cœur de ville. Sa vocation est pluridisciplinaire avec le siège de la Maison des Jeunes et de la Culture, l'espace municipal de diffusion La Halle et, au dernier étage, la salle de basket.

Le coût global hors taxe de l'opération de rénovation énergétique du bâtiment Bertrand Lechevrel représente un investissement de l'ordre de 2 175k€ HT. Ce projet a bénéficié de subventions à hauteur de 73%.

Montants HT

Objet	Emplois
MO	194 876
Travaux	1 980 780
Total Emplois	2 175 656
Objet	Ressources
Subvention Région (validé contrat de territoire)	326 393
Subvention Département (contrat de territoire en cours de validation)	592 000
Subvention Etat	677 964
Autofinancement - Emprunt	579 299
Total Ressources	2 175 656
Ecart	0

Taux de subvention du projet 73%



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

b) Le projet « Grand Stade »

Le projet « Grand Stade » concerne le Stade Pierre Compte qui est le complexe sportif le plus important du territoire. Les travaux de la phase 1 du projet « Grand Stade » doivent s'étaler sur fin 2025 et l'année 2026. Le contenu de ce projet est ambitieux avec la création d'un bâtiment comprenant les vestiaires de l'ensemble du complexe, une salle de soins pour les sportifs, un club house pour l'athlétisme, et aussi un espace associatif et de convivialité d'une centaine de mètres carrés à l'étage avec vue sur le terrain d'honneur. Ce projet est également soutenu par l'Etat, la Région et le Département et devrait atteindre 50% de cofinancement. En effet, ces installations sont également utilisées par les élèves du primaire, les collégiens et les lycéens.

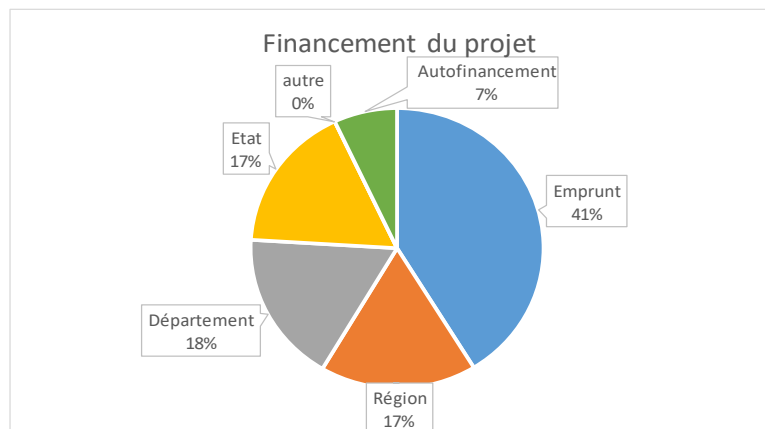
Suite au travail du programmiste au premier semestre 2024, la maîtrise d'œuvre a été recrutée en 2024 et a débuté son travail. Le lancement des marchés de travaux est prévu courant du 1^{er} semestre 2025 pour un recrutement des entreprises fin du 1^{er} semestre 2025.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Montants Hors taxe

Objet	Emplois
Programmiste	25 885
MO	164 623
SPS - CT	25 000
Estimation travaux (provisoire) vestiaires	2 160 419
Voirie bus arrivée	100 000
Total Emplois	2 475 927
Objet	Ressources
Emprunt	1 027 406
Région	426 000
Département	430 000
Etat	420 000
autre	
Autofinancement	172 521
Total Ressources	2 475 927
Ecart	0

Taux de subvention du projet 52%



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

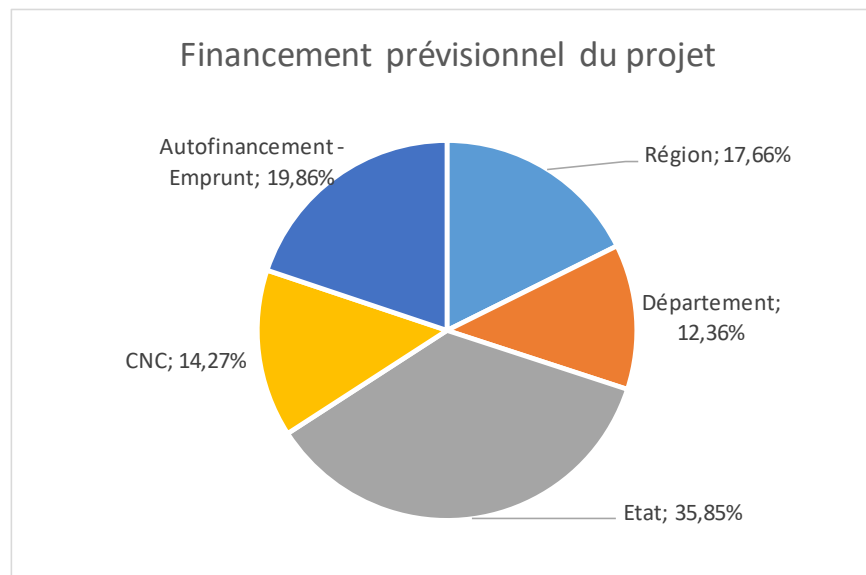
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

c) Le projet d'extension du cinéma

Le projet d'extension de notre cinéma Le Basselin, qui consiste à créer deux salles supplémentaires, répond à l'une des attentes les plus fortes exprimées par les habitants dans le cadre du diagnostic culturel. Après plusieurs études menées avec le soutien de la Banque des territoires, ce projet est en phase de programmation, et un maître d'œuvre doit être recruté en cette fin d'année 2025. Les travaux seront conduits fin 2026 et tout au long de l'année 2027. Vire Normandie sera très soutenu par l'Etat, le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), la Région Normandie et le Département du Calvados pour la réalisation de ce projet dont les cofinancements devraient atteindre 80% du coût global ;

Montants HT

Objet	Emplois
Programmiste	39 800
MO	201 600
Acquisition partie manquante (estimation)	350 000
Estimation travaux (dont passerelle)	2 240 000
Total Emplois	2 831 400
Objet	Ressources
Subvention Région (validé contrat de territoire)	500 000
Subvention Département (contrat de territoire en cours de validation)	350 000
Subvention Etat	1 015 000
Subvention CNC	404 000
Autofinancement - Emprunt	562 400
Total Ressources	2 831 400
Ecart	0



Taux de subvention du projet

80%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.